

## Plantes envahissantes

Les plantes exotiques envahissantes, appelées les néophytes, sont des végétaux non indigènes, introduites volontairement ou non et qui parviennent à s'établir dans la nature et à proliférer par manque de facteurs régulateurs (parasites, herbivores, concurrence). En général, les néophytes envahissantes s'installent d'abord discrètement en quelques stations, puis parviennent à coloniser de nouveaux sites, pour enfin se répandre rapidement et devenir véritablement encombrantes.

Dès le milieu de la phase de colonisation, la population d'une néophyte envahissante commence en général à s'accroître exponentiellement et son impact augmente de plus en plus rapidement. Les pertes économiques qu'elle va induire peuvent ainsi atteindre des centaines de milliers de francs par année à l'échelle d'une région où plusieurs dizaines de millions à l'échelle d'un pays.

Selon l'espèce, le danger ou la "nuisibilité" d'une néophyte envahissante s'exerce dans différents domaines, notamment :

- la perturbation de l'équilibre écologique des écosystèmes (biodiversité, etc.)
- la santé (allergies, asthme, brûlures)
- la sécurité (obstruction des cours d'eau, déstabilisation de leurs rives, difficulté d'accès)
- l'économie publique ou privée (endommagement des infrastructures, envahissement des cultures, augmentation des frais de production)

En Valais, les espèces contre lesquelles il faut lutter en priorité sont les suivantes :

- **Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)**

Elle provoque de violentes allergies (rhumes, conjonctivites, irritations cutanées, eczéma ou asthme) dues à son pollen (entre août et octobre) ou, rarement, par contact direct.

Pour l'agriculture, c'est une mauvaise herbe redoutée dans les cultures de printemps ou dans les jachères.



- **Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)**



Elle provoque de graves brûlures (jusqu'au 3<sup>ème</sup> degré) au contact du liquide qu'elle contient, réagissant lors de l'exposition au soleil.

Pour l'agriculture, elle peut rendre impropre les cultures et être porteuse de maladie pour les céréales.

- **Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)**



Elle provoque des dégâts aux ouvrages le long des cours d'eau, des routes ou des bâtiments à cause des rhizomes puissants qui font éclater les murs ou les revêtements de route.

- **Séneçon du Cap (*Senecio inaequidens*)**

Pour l'agriculture, cette plante est laissée de côté par les animaux dans les pâturages, ce qui provoque la baisse du rendement.

Elle est toxique autant pour les animaux que pour les humains.



- **Buddleia de David (*Buddleja davidii*)**



Elle provoque une diminution de la biodiversité car elle s'établit facilement comme espèce pionnière et prend rapidement la place des espèces locales. Elle forme alors des peuplements denses et sans intérêt pour la biodiversité.

- **Bunias d'Orient (*Bunias orientalis*)**

Elle peut localement faire diminuer la biodiversité en devenant dominante, notamment dans les prairies maigres.

Pour l'agriculture, il y a des pertes de rendement du fait de la dominance de cette espèce dans les prairies exploitées.



- **Solidage du Canada (*Solidago canadensis*)**



Elle provoque la diminution de la biodiversité car elle forme un peuplement dense et étendu qui étouffe la végétation indigène.

Pour l'agriculture, il y a une invasion dans les jachères impliquant des coûts élevés de lutte.

Que faire pour lutter contre toutes ces plantes ? Dans leur pratique quotidienne, les professionnels de la branche verte doivent respecter de nombreuses mesures. Vous trouvez toutes ces mesures sur le site du Service cantonal des forêts et du paysage, section « Nature et paysage » - organismes envahissants ou auprès de l'Administration communale.

Pour les personnes qui s'intéressent, il est possible de saisir ses observations avec un smartphone, grâce à Info Flora qui se réjouit donc de mettre à disposition des botanistes suisses une App gratuite.

Cette App fonctionne sur les smartphones Android et iPhone. Lors de vos excursions, même en absence de réseau téléphonique, vous pouvez saisir vos observations et les lier à des photos. De retour à la maison, vous pouvez envoyer vos observations à Info Flora et les consulter quelques instants plus tard sur votre Carnet en ligne.

**Avec l'App Info Flora, vous pouvez :**

- saisir des observations sur le terrain, même en absence de réseau téléphonique
- ajouter des photos
- décrire la localité et l'habitat
- spécifier la taille des populations, leur origine, etc.
- utiliser la liste de référence contenant les 3300 espèces de plantes sauvages de Suisse
- transmettre vos observations et les retrouver sur votre Carnet en ligne!

Le Service technique communal et le Service cantonal des forêts et du paysage se tiennent volontiers à votre disposition pour tout complément d'information.

Le Service technique